

N°	Source	Informations requises	Échéance/ Remarques	État précédent ¹		État actuel		Observations	Remarques du CdA
				Ponctualité	Contenu	Ponctualité	Contenu		
1. Obligations de mise en œuvre									
1.1.	Art. X Accord	Rapport de mise en œuvre	Session -60j (07/03/2013)	L	P/C	L	C		
1.2.	Rés. 10/09	Questionnaire d'application	20/02/2013	L	C	L	C		
2. Standards de gestion									
2.1.	Rés. 01/02	Documents mentionnés dans cette résolution à bord ²	07/03/2013	N/C	N/C	N/C	N/C	Aucune information fournie.	
		Marquage des navires ²		N/C	N/C	N/C	N/C		
		Marquage des engins ²		N/C	N/C	N/C	N/C		
		Marquage des DCP		N/A	N/A	N/A	N/A	Aucune flotte de senneurs.	
		Fiches de pêche à bord ²		C	C	C	C		
2.2.	Rés. 12/12	Interdiction des grands filets maillants dérivants ²	17/02/2013	N/A	N/A	N/A	N/A	Interdiction depuis 1998.	
2.3.	Rés. 12/13	Mesures légales et administratives pour appliquer la fermeture spatiale	Pour LL 18/12/2012	L	C	N/A	N/A	Aucun palangrier opérant hors de sa ZEE.	
2.4.			Pour PS 17/09/2012	N/A	N/A	N/A	N/A	Aucune flotte de senneurs.	
3. Déclarations concernant les navires									
3.1.	Rés. 10/08	Liste des navires en activité	15/02	L	C	C	C	Navires uniquement en activité dans la ZEE.	
3.2.	Rés. 12/11	Plans de développement des flottes (PDF)	Au 31/12/2010 (10 ans)	C	P/C	C	C		
3.3.	Rés. 12/11	Capacité de référence							
		Liste des navires ³ pêchant les thons tropicaux en 2006	Au 31/12/2009	C	P/C	C	P/C	Mêmes navires dans les deux catégories.	
Liste des navires ³ pêchant SWO et ALB en 2007	C	P/C		C	P/C				
3.4.	Rés. 07/02	Liste des navires autorisés (24 m ou plus de longueur hors-tout)	Depuis le 01/07/2003	C	P/C	C	P/C	Certaines informations obligatoires manquantes : port d'opérations.	

¹ C = conforme ; N/C = non conforme ; N/A = non applicable ; P/C = partiellement conforme ; L = en retard.

² Informations à fournir dans le cadre du rapport d'application.

³ 24 m de longueur hors-tout ou plus, ou moins de 24 m si ils ont pêché en dehors de leur ZEE.

N°	Source	Informations requises	Échéance/ Remarques	État précédent ¹		État actuel		Observations	Remarques du CdA
				Ponctualité	Contenu	Ponctualité	Contenu		
3.5.		Liste des navires autorisés (moins de 24 m LHT, opérant hors de la ZEE de leur état du pavillon)	Depuis le 01/07/2006	N/A	N/A	N/A	N/A	Aucun navire de moins de 24m opérant hors de sa ZEE.	
3.6.	Rés. 12/07	Liste des navires étrangers autorisés dans la ZEE	15/02	L	C	C	C		
3.7.		Liste des navires étrangers auxquels une licence a été refusée	15/02	L	C				
3.8.		Information des accords d'accès	07/03/2013			N/C	N/C	Rapport obligatoire non fourni.	
4. Système de surveillance des navires									
4.1.	Rés. 06/03	Adoption d'un SSN pour tous les navires de plus de 15 m de LHT	Depuis le 01/07/2007	C	C	C	C		
4.2.		Rapport sur la mise en place et le fonctionnement des SSN	30/06 Navires > 15 m	N/C	N/C	N/C	N/C	Rapport obligatoire non fourni.	
4.3.	Rés. 12/13	Résumé des données SSN ²	07/03/2013	N/C	N/C	N/A	N/A	Aucun navire opérant hors de sa ZEE.	
5. Statistiques obligatoires									
5.1.		Captures nominales							
		• Pêcheries côtières	30/06	C	C	C	C		
		• Pêcheries de surface	30/06	N/A	N/A	N/A	N/A	Aucun senneur.	
		• LL	Provisoires	30/06	L	C	C	C	
		Finales	30/12	C	C	C	C		
5.2.	Rés. 10/02	Prises et effort							
		• Pêcheries côtières	30/06	N/C	N/C	C	C		
		• Pêcheries de surface	30/06	N/A	N/A	N/A	N/A	Aucun senneur.	
		• LL	Provisoires	30/06	L	C	C	C	
		Finales	30/12	C	C	C	C		
5.3.		Fréquences de tailles							
		• Pêcheries côtières	30/06	N/C	N/C	N/C	N/C	Informations obligatoires non fournies.	
		• Pêcheries de surface	30/06	N/A	N/A	N/A	N/A	Aucun senneur..	
		• LL	Provisoires	30/06	L	P/C	C	P/C	Données de tailles seulement fournies pour les espèces-cibles.
		Finales	30/12	C	P/C	C	P/C		
5.4.		Dispositifs de concentration de poissons (DCP)							
		Navires auxiliaires	30/06	N/A	N/A	N/A	N/A	Aucun navire auxiliaire.	
		Jours de mer des navires auxiliaires	30/06	N/A	N/A	N/A	N/A		
DCP déployés par types	30/06	N/A	N/A	N/A	N/A				
6. Mise en place de mesures d'atténuation et prises accessoires d'espèces hors du mandat de la CTOI									
6.1.	Rés. 05/05	Déclaration des données sur les requins	30/06	L	P/C	C	P/C	Captures pas déclarées par espèces ; données de tailles non disponibles.	

N°	Source	Informations requises	Échéance/ Remarques	État précédent ¹		État actuel		Observations	Remarques du CdA
				Ponctualité	Contenu	Ponctualité	Contenu		
6.2.	Rés. 12/09	Interdiction des captures de tous les requins-renards de la famille des <i>Alopiidae</i>	Depuis le 07/07/2010	L	P/C	L	P/C	Les opérateurs ont été informé de la résolution.	
6.3.		Rapport sur les tortues marines ²	07/03/2013	N/C	N/C	N/C	N/C	Aucune information fournie.	
6.4.	Rés. 12/04	Coupe-lignes et dégorgeoirs à bord (Palangriers)	Depuis le 06/08/2009	L	P/C	L	P/C	A informé les représentants des navires de pêche étrangers, pas des navires du pavillon.	
6.5.		Salabres à bord (Senneurs)	Depuis le 06/08/2009	N/A	N/A	N/A	N/A	Aucune flotte de senneurs.	
6.6.	Rés. 10/06	Rapport sur les oiseaux de mer ²	07/03/2013	N/C	N/C	C	C	Les navires n'ont pas d'interaction avec les oiseaux de mer.	
6.7.		Mise en place de mesures d'atténuation au sud des 25°S	Depuis le 01/11/2010	N/C	N/C	N/A	N/A	Les palangriers pêchent au nord des 25°S.	
7. Navires illicites non déclarés, non réglementés (INN)									
7.1.	Rés. 11/03	Inscription INN	Session -70j (08/02/2012)	N/A	N/A	N/A	N/A	Aucun navire ni ressortissant national identifié dans des activités de pêche supposées INN..	
7.2.	Rés. 07/01	Conformité des ressortissants	07/03/2013	N/A	N/A	N/A	N/A		
8. Transbordements									
8.1.	Rés. 12/05	Transbordements en mer – rapport des CPC	Avant le 15/09	N/A	N/A	N/A	N/A	Ne participe pas au PRO de la CTOI.	
8.2.		Rapport sur les transbordements au port ²	07/03/2013	L	C	L	C		
8.3.		Liste des navires transporteurs autorisés	Depuis le 01/07/2008	N/A	N/A	N/A	N/A	Aucun cargo dans le PRO.	
8.4.		Rapport des résultats d'enquêtes sur les infractions présumées	01/02/2013			N/A	N/A	Ne participe pas au PRO de la CTOI.	
9. Observateurs									
9.1.	Rés. 11/04	Programme régional d'observateurs ² (nombre de navires suivis et couverture par types d'engins)	07/03/2013	N/C	N/C	N/C	N/C	Huit observateurs formés ; aucun déploiement réalisé.	
9.2.		• 5% obligatoire, en mer (≥24m) ²	Depuis le 01/07/2010	N/C	N/C	N/C	N/C		
9.3.		• 5% progressif, en mer (<24m)	2013	N/C	N/C	N/C	N/C		
9.4.		• 5 % progressif pour les débarquements artisanaux ²	07/03/2013	C	C	C	C	Un programme d'échantillonnage existe.	
9.5.		Rapports d'observateurs	150 jours après la marée	N/C	N/C	N/A	N/A	Aucun mécanisme d'observation.	
10. Programme de document statistique									
10.1.	Rés.	Rapport 1 ^{er} semestre	01/04	N/A	N/A	N/A	N/A	N'importe pas de patudo.	
10.2.	01/06	Rapport 2 ^e semestre	01/10	N/A	N/A	N/A	N/A		

N°	Source	Informations requises	Échéance/ Remarques	État précédent ¹		État actuel		Observations	Remarques du CdA
				Ponctualité	Contenu	Ponctualité	Contenu		
10.3.		Rapport annuel ²	07/03/2013	N/C	N/C	N/C	N/C	Aucune information fournie.	
10.4.		Information sur les institutions et fonctionnaires autorisés	01/07/2002	C	C	C	C		
11. Inspections au port									
11.1.	Rés. 05/03	Programme d'inspections au port	01/07	L	C	L	C		
11.2.		Liste des ports désignés	Au 31/12/10	C	C	C	C		
11.3.		Autorité compétente désignée		C	C	C	C		
11.4.		Périodes de notification préalable		C	C	C	C		
11.5.	Rés. 10/11	Rapport d'inspection	3 jours après l'inspection	L	C	L	C		
11.6.		Refus de demande d'entrée au port	Depuis 01/03/2011	N/A	N/A	N/A	N/A		

Commentaires sur le niveau d'application par Maurice des mesures de conservation et de gestion de la CTOI tel que déterminé par le CdA09 en 2012.

En ce qui concerne le niveau d'application par Maurice des décisions de la Commission, le Comité d'application, lors de sa 9^e session en 2012, a émis des commentaires sur certaines questions. Ces commentaires furent transmis à Maurice par le président de la Commission dans un courrier daté du 26 avril 2012.

Le CdA RECONNAÎT le travail important que Maurice a entrepris pour répondre aux préoccupations soulevées par CdA08 en 2011, ainsi que les difficultés que Maurice continue de rencontrer pour pleinement mettre en œuvre un certain nombre de MCG adoptées par la Commission, y compris :
• Résolutions 09/06, 10/06, 10/12 (tortues marines, oiseaux de mer, requins-renards) : Le CdA note que Maurice n'a pas mis en œuvre dans un délai raisonnable les exigences des mesures de conservation et de gestion de la CTOI sur les tortues marines, les oiseaux de mer et les requins-renards dans sa législation nationale comme une exigence obligatoire. Le CdA EXHORTE Maurice à transposer ces mesures dans sa législation nationale.
• Résolution 11/04 (mécanisme régional d'observation) : Notant que Maurice n'a pas mis en place un programme d'observation conformément à cette résolution, mais a formé des observateurs des pêches, le CdA EXHORTE Maurice à mettre en œuvre le programme d'observation le plus tôt possible.
• Résolution 10/02 (exigences minimales de déclaration) : Notant les progrès que Maurice a accomplis au cours de la dernière année en matière de mise en œuvre et d'amélioration des systèmes de collecte et de déclaration des données, le CdA note que Maurice n'est pas entièrement conforme aux obligations de déclaration des données de la CTOI ; notamment les données prises et effort et de fréquences de tailles pour la pêche artisanale et la pêche à la palangre n'ont pas été déclarées, ou seulement partiellement. Le CdA EXHORTE Maurice à apporter de nouvelles améliorations dans la collecte et la déclaration des données pendant la période d'intersession.
• Résolution 09/02 (plans de développement des flottes) : Notant que Maurice n'a pas déclaré l'origine et la capacité des navires de son PDF, le CdA EXHORTE Maurice à compléter son PDF et à fournir les informations demandées dans les plus brefs délais.

Réponse : Maurice a fourni sa réponse à la lettre du Président de la Commission le 28 mars 2013.

Problèmes actuels concernant le niveau d'application par Maurice des mesures de conservation et de gestion de la CTOI, identifiés par le CdA10 en 2013.

Après examen du Rapport d'application 2013 de Maurice, le président du Comité d'application a identifié les problèmes significatifs de non conformité suivants, pour discussion.

• N'a pas fourni d'informations sur les accord d'accès, comme requis par la Résolution 12/07.
• N'a pas mis en place un programme d'observateurs , comme exigé par la rés. 11/04.
• N'a pas déclaré les données de fréquences de tailles pour les pêcheries artisanales, comme exigé par la rés. 10/02.
• N'a pas fourni le rapport obligatoire sur la comparaison des exportations et des importations, comme exigé par la rés. 01/06.